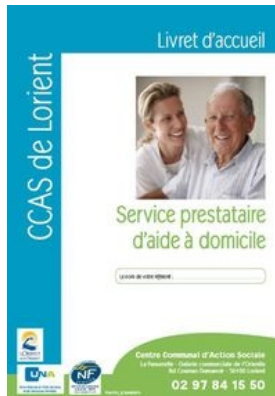


<h1>CCAS de Lorient</h1>	Horaires d'ouverture <i>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15, le samedi matin (uniquement pour l'état civil) de 9h à 12h.</i>	Mairie de Lorient 2 boulevard Leclerc 56100 Lorient
<i>Retrouvez votre page</i>	CCAS > Personnes âgées et handicapées > Aide à domicile	tél : 02 97 02 22 00

Aide à domicile

Le rôle du service est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées en perte d'autonomie par une diminution des contraintes quotidiennes. Ce service facilite également le maintien ou le retour à domicile en cas de situation temporaire difficile : sortie d'hospitalisation, absence momentanée de l'entourage assurant le soutien à domicile, perte de mobilité temporaire... Il met à disposition des aides du quotidien : courses, ménage, aide aux repas, accompagnement...

Le service prestataire est l'employeur des aides à domicile. Les agents du CCAS relèvent du statut de la fonction publique territoriale. Il assure la continuité de la prise en charge lors des absences. Le choix de l'aide à domicile est effectué en fonction des besoins de la personne et la prestation est réajustée en cas d'évolution de la situation.



Dans cette rubrique

- Information et coordination
- Aide à domicile
- Livraison de repas
- Soins à domicile
- Animation et lutte contre la solitude
- Résidences pour personnes âgées
- La commission accessibilité
- Handicap

Maintien à domicile

Retrouvez ci-dessous le document édité par le CCAS-site de la Passerelle pour les services de maintien à domicile : service d'information et coordination, aide à domicile, soins à domicile, portage de repas et animations.

Renseignements au CCAS - site de la Passerelle

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Galerie commerciale de l'Orientis - 7 bd Cosmao Dumanoir - 02 97 84 15 50

